

Réf Communiqué du 23 mai 2019
De Fédération Interco Cfdt
Mots clés SENAT, commission des lois, mission d'information, violences, sapeurs-pompiers
Sujet Compte-rendu Cfdt de l'audition à la commission des lois du Sénat

Début du communiqué

Violences sur les sapeurs-pompiers en intervention, la CFDT entendue par la mission d'information fait ses propositions.

La commission des lois du Sénat à l'initiative de Mme Catherine Troendlé, M. Patrick Kanner et M. Loïc Hervé, co-rapporteurs de la mission d'information relative à la sécurité des sapeurs-pompiers a souhaité entendre les organisations syndicales sur ce sujet.

Pour la CFDT, le constat est amer, les violences ne cessent de progresser sur les sapeurs-pompiers, tant dans les secteurs urbains que ruraux. La CFDT refuse une certaine stigmatisation.

L'évolution sociétale étant, la CFDT propose des aménagements de prévention, de formation, d'organisation à savoir :

- redimensionner les équipes de police et gendarmerie pour faciliter leur délai d'intervention afin d'être en appui avec les sapeurs-pompiers, ces derniers sont trop souvent isolés,
- créer un numéro unique de secours avec des plates formes interservices permettant l'anticipation des moyens communs et augmenter leur rapidité d'intervention,
- disposer d'une grille d'alerte commune permettant de rechercher tous les signes de danger dès l'appel,
- bénéficier de procédures nationales interservices,
- engager la formation généralisée des sapeurs-pompiers au travers d'une doctrine nationale édictée par le ministère de l'intérieur. Cette formation permettrait aux sapeurs-pompiers d'avoir une faculté d'analyse et pouvoir se soustraire au risque et d'éviter l'affrontement,
- face à un danger, user du droit de retrait sur intervention (feu de voiture, secours à personne...) si aucune nécessité d'urgence est constatée. (pourquoi se faire caillasser pour éteindre une voiture qui brûle sans aucun risque périphérique?)
- disposer d'EPI individuel et collectif adaptés aux menaces,
- plainte systématique du SDIS, obligation de prendre la plainte et engagement de la protection fonctionnelle pour l'agent,
- prévention dans les écoles, collèges, lycées pour sensibiliser les jeunes que les pompiers sont là pour secourir,
- campagne d'information nationale (pompiers, pas punching-ball)

La CFDT reste à la disposition des sénateurs pour encore alimenter la réflexion au travers de bonnes pratiques locales initiées dans les SDIS par les CHSCT.

Contact presse :

Sébastien Bouvier, chargé de mission SDIS Interco Cfdt 06 38 78 01 86

Fin du communiqué

*La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales Cfdt de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70000 adhérents.
Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec - Chargé de communication : Thierry Duboc*

Fédération Interco Cfdt - 47,49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19

☎ +33 (0)1 56 41 52 52 - 📠 +33 (0)1 56 41 52 51

✉ interco@cfdt.fr - www.interco.cfdt.fr